



Le monde mis à genoux : le « Conseil de paix » de Trump et les ténés qu'il promet

Description

Le « Conseil de paix » de Donald Trump est le résultat de la capitulation du monde face à la domination mondiale de l'axe américano-israélien. Une fois de plus, le peuple palestinien est sacrifié, et avec lui, l'ensemble du système mondial du droit international.



Donald TRUMP annonce la création du « Conseil de la paix » le 22 janvier 2026, lors du Forum Économique mondial de Davos, en Suisse. (Photo : ©2026 Forum Économique mondial / Benedikt von Loebell)

Par Craig Mokhiber, le 22 janvier 2026

Tremblant et se prosternant devant le déchaînement mondial de l'axe États-Unis-Israël, un monde lâche a, une fois de plus, offert le peuple palestinien en sacrifice, et, avec lui, le système mondial du droit international lui-même.

J'ai écrit sur ce document de capitulation mondiale, codifié dans la tristement célèbre (et manifestement illégale) Résolution 2803 du Conseil de Sécurité de l'ONU et sur les

d'écarts impériaux outrageants de Trump sur lesquels cette résolution était fondée.

Mais le dernier outrage, déclaré par l'empire sous la forme d'une « Charte du Conseil de la Paix » autocratique, menace non seulement la survie du peuple palestinien autochtone, mais, dans son langage expansif et sans réserve qui n'inclut aucune limite de juridiction territoriale, celle du monde entier.

Une charte impériale

Conçu comme une « organisation internationale » dirigée par Trump, cet organisme doit avoir une « personnalité juridique internationale », une « capacité juridique » et des « privilèges et immunités » internationaux.

Dans un préambule à peine voilé contre les institutions internationales établies comme les Nations Unies, la Charte impériale s'ouvre par un appel à « s'éloigner des approches et des institutions qui ont trop souvent échoué » avant de se déclarer, dans son premier article, habilitée à agir dans toutes les « zones affectées ou menacées par un conflit ».

En d'autres termes, l'objectif de Trump est de remplacer l'ONU fondée sur le droit par un mécanisme impérial, la portée impériale de cette entité voyoue et irresponsable doit être mondiale, et son impunité doit être effectivement garantie.

La nature finalement autocratique de la nouvelle entité est clairement établie tout au long de la Charte, la plupart des pouvoirs étant dévolus non pas à un mécanisme responsable, intergouvernemental, collaboratif ou démocratique, ni même à un État unique, mais plutôt à la personne de Donald Trump lui-même.

En tant que tel, Trump est explicitement habilité à servir à la fois comme président et comme représentant des États-Unis au Conseil « sous réserve uniquement des dispositions de [la Charte] », à déterminer seul les membres du Conseil, à approuver toute suppléant, à renouveler les mandats des membres, à retirer des membres (à moins qu'un vote des 2/3 du Conseil rempli de complices ne décide qu'ils doivent rester), à décider de l'ordre du jour du Conseil, à convoquer des réunions extraordinaires, à mettre personnellement des « résolutions ou autres directives », et à approuver toutes les décisions du Conseil.

Trump aura également « l'autorité exclusive » de créer, modifier et dissoudre des organes subsidiaires, d'établir des sous-comités et d'en finir personnellement le mandat, la structure et les règles, de sélectionner, nommer et convoquer les membres du Conseil exécutif du Conseil de la Paix (à sa seule discrétion), d'opposer son veto à toute décision du Conseil exécutif, et de convoquer des réunions supplémentaires du Conseil exécutif.

Il doit rester président du Conseil de la Paix à moins qu'il ne démissionne volontairement ou ne devienne incapable, est habilité à désigner son propre successeur en tant que président, et à être l'autorité finale sur « la signification, les interprétations et l'application » de la Charte. Et lui seul peut approuver tout amendement à la Charte.

La Charte est, en somme, un rêve autoritaire pour Trump, et un cauchemar orwellien pour le reste du monde.

Une galerie de voyoues

La Charte du Conseil, qui ne permet « aucune réserve », prévoit que les membres soient nommés au niveau de chef de famille par Trump lui-même pour des mandats renouvelables de trois ans. Les membres qui contribuent pour 1 milliard de dollars américains « en espèces » ne seront pas soumis à la limite de trois ans.

Selon sa Charte, le Conseil peut être constitué avec seulement trois membres (les États-Unis plus deux autres). La liste complète des pays et des individus doit être annoncée par Trump jeudi. Mais il a déjà aligné une grande galerie de voyoues composée de collaborateurs, de régimes complices, d'acteurs financiers résistants corrompus et de criminels de guerre individuels.

Le plus accablant de tout, bien sûr, est le fait qu'au milieu du génocide israélien en Palestine, les deux auteurs doivent diriger le Conseil et en être l'un des membres, respectivement, alors même que le Conseil est censé imposer son contrôle colonial de Gaza.

Benjamin Netanyahu, chef du régime d'apartheid israélien génocidaire et fugitif de la justice, inculpé par la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité en Palestine, a déjà accepté de servir avec son co-auteur, Donald Trump.

Leurs collègues, les chefs de pays complices, d'États vassaux des États-Unis et de régimes autoritaires comme la Hongrie d'extrême droite de Victor Orbán, les Émirats arabes unis, le Maroc, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le dirigeant d'extrême droite et ultra-sioniste de l'Argentine Javier Milei, entre autres.

Et les individus nommés pour servir à titre personnel incluent certains des figures les plus notoires de l'histoire moderne.

Le criminel de guerre en Irak, non inculpé et collaborateur de longue date du régime israélien, Tony Blair. L'extrémiste néoconservateur et secrétaire d'État de Trump, Marco Rubio. Le milliardaire sioniste Steve Witkoff, qui sert d'intermédiaire à Trump en Asie occidentale. Le gendre de Trump et ami proche de la famille de Netanyahu Jared Kushner. Yakir Gabay, un milliardaire israélien qui est proche du régime et qui faisait partie d'un groupe organisé à New York pour soudoyer des fonctionnaires afin de persécuter les étudiants protestant contre les abus du régime israélien à Gaza ; ainsi qu'un fatras d'anciens fonctionnaires américains et onusiens qui sont proches du régime israélien.

Les fruits empoisonnés de la lâcheté

Comme je l'ai écrit ailleurs, la résolution du Conseil de sécurité sur laquelle Trump base son projet impérial arrogant était entièrement illégale et ultra vires, car elle violait plusieurs règles jus cogens et erga omnes du droit international, ainsi que les termes de la Charte de l'ONU elle-même. De toute évidence, le Conseil n'avait aucune autorité illégale pour adopter une telle résolution. Mais c'était aussi une bêtise sans précédent de la part des 14 autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

La lâcheté et la défiance obséquieuse envers lâ'empire de ces 14 ambassadeur-ices ont maintenant déchârné une force dangereuse qui menace de prolonger et de récompenser le génocide en Palestine, de déstabiliser davantage dâ'abord lâ'Asie occidentale puis dâ'autres régions du monde, dâ'infliger un coup massif (peut-être fatal) au cadre djâ fracturé et assiégé du droit international, et dâ'accrocher la spirale descendante dangereuse des Nations Unies.

Une voie à suivre

Il nâ'est pas trop tard pour arrêter cela, si les peuples du monde lâ'ivent un cri juste pour la justice et exigent que leurs gouvernements refusent de coopérer avec le Conseil de la Paix et les autres projets naïfastes de Trump, convoquent une session spéciale de lâ'AGNU pour adopter une résolution visant à rejeter et atténuer les effets de la résolution 2803 du CSNU, demandent un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur lâ'illégalité des dispositions clés de cette résolution, adoptent des mesures pour tenir le régime israélien responsable, et mobilisent la protection pour le peuple palestinien.

En attendant, que personne nâ'oublie la vérité axiomatique selon laquelle lâ'occupation de la Palestine est entièrement illégale au regard du droit international, quâ'Israël et les États-Unis perpètrent un génocide à Gaza, et que tant lâ'occupation que le génocide violent les règles les plus élevées (â« jus cogens & erga omnes â») du droit international. En tant que tels, aucun dit colonial de Trump, aucune résolution ultra vires du Conseil de sécurité, et aucun accord de lâ'Autorité palestinienne occupée ne peuvent légaliser ces actes ou toute structure ou initiative qui les renforce.

Il est tout aussi clair que le â« Conseil de la Paix â» de Trump est structurellement et fonctionnellement une extension de lâ'occupation illégale et est dirigé par lâ'un des co-auteurs du génocide avec la participation autoritaire de lâ'autre. En tant que tel, tout État ou individu qui participe à cet organe illégal est complice des crimes internationaux graves de lâ'Axe États-Unis-Israël, pour lesquels ils pourraient et devraient être tenus responsables.

Et rappelons-nous également que, en vertu du droit international, le peuple palestinien a le droit de résister à lâ'occupation étrangère, à la domination coloniale et au régime raciste auxquels il est soumis, et que les peuples du monde entier ont le droit légal et le devoir moral de se tenir en solidarité avec le peuple palestinien dans cette lutte.

Le monde observe pour voir qui se joint au peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté, et qui se joint à ses oppresseurs dans le â« Conseil de la Paix â» colonial.

Traduction pour lâ'Agence Média Palestine : LD

Source : [Mondoweiss](#)

date créée
2026/01/26